

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 66

Artikel: L'initiative populaire pour le droit au logement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait d'une ville

(Suite de la page 3)

quelquefois un peu nerveusement. Les personnes âgées sont peut-être fatiguées de ces longues années de guerre, mais les jeunes gens paraissent pleins d'entrain, et c'est sur leurs épaules que repose le gros du fardeau. Les filles, dans les tranchées, sur les baricades, en débarrassant les décombres, bavardent bruyamment.

» Ainsi résolue, à ce qu'il a semblé à l'observateur, Hanoï entre dans ce qu'elle estime être sa vingthuitième année de guerre. Qu'en est-il des officiels ? Leur état d'esprit n'est guère différent, probablement plus sombre, car ils savent mieux que leur peuple quelles souffrances et quels sacrifices vont apporter la destruction de Hanoï et une nouvelle année de guerre. »

Licencié pour lèse-provincialisme

Trente-sept lignes attristées dans « Der Bund » (Berne), cinquante-six lignes en première page de la « Neue Zürcher Zeitung », deux colonnes avec photo dans « Die Weltwoche », une page dans la « Zürcher Woche » ; l'affaire fait du bruit : les éditions Walter-Verlag AG, à Olten, une importante entreprise de la branche, viennent de licencier le fils du fondateur de la maison, lecteur, chef-lecteur, sous-directeur : Otto F. Walter, trente-neuf ans, lui-même écrivain alémanique déjà connu. Le conseil d'administration, dans lequel siègent des notables comme l'ancien conseiller fédéral Philippe Etter et l'ancien colonel divisionnaire Franz Nager, estime que le programme d'édition doit être moins généreusement consacré aux écrivains qui cherchent de nouvelles formes d'expression. En effet, par son goût pour les œuvres originales, Otto-F. Walter a réussi à faire connaître un certain nombre de jeunes auteurs dont les débuts ont été remarqués, notamment en Allemagne. Il suffit de citer Peter Bichsel, couronné par le groupe 47 pour une nouvelle de quelques pages : « Eigentlich möchte Frau Blum den Milchmann kennen lernen ». Certes, Walter-Verlag a dû connaître quelques mésaventures ; il dut y avoir des « nouveaux romans » invendus. Mais l'assise financière restait bonne, cette maison éditant deux périodiques : « Die Woche », journal de la famille, tirage 73 715, « Der Sonntag », tirage 83 070, destiné aux lecteurs des cantons catholiques de la Suisse centrale.

Cette société d'édition, qui avait acquis une renommée européenne, se reconvertit à la « provincialisation », sous l'égide d'un ancien conseiller fédéral et d'un ancien colonel divisionnaire. Cela fait du bruit en Suisse allemande. Image de la Suisse ?

L'initiative populaire pour le droit au logement

Le Mouvement populaire des familles, après des soins infinis, d'innombrables démarches, notamment avec les grandes associations fédérales, a lancé une initiative populaire pour ancrer dans la Constitution le principe du droit au logement. Courageusement, il prend la responsabilité première de cette entreprise. Dans les considérants, les initiateurs relèvent notamment l'importance du logement pour les familles. C'est un point essentiel. Un appartement raisonnablement spacieux pour une famille de trois enfants ou plus est, dans les immeubles neufs, hors de portée des salaires moyens des ouvriers et des employés. Et pourtant il ne saurait y avoir de démocratisation

des études si un enfant ne dispose pas pour travailler d'un coin tranquille, protégé du bruit. Ils relèvent combien il est grave, en période de pénurie, d'abandonner sans protection des locataires au bon vouloir des bailleurs. Ils insistent notamment sur la nécessité de suivre en permanence l'évolution du marché du logement grâce à des analyses démographiques et économiques. Les moyens préconisés pour stimuler la construction sont les moyens classiques : politique sélective de crédit (mise à disposition des capitaux et intérêts réduits) : encouragement aux coopératives d'habitation et fondations d'intérêt public.

L'article 34 sexies de la Constitution aurait la teneur suivante :

« La Confédération reconnaît le droit au logement et à cet effet prend les mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules puissent obtenir un logement répondant à leurs besoins et dont le loyer ou le coût n'excède pas leur capacité financière. Les lois édictées en vertu de cet alinéa seront exécutées avec le concours des cantons ; appel pourra être fait à la collaboration de corporations de droit public et privé.

» Si, néanmoins, il y a pénurie de logements dans un canton ou une agglomération, la Confédération prend, en collaboration avec le canton intéressé, les mesures temporairement nécessaires pour y protéger toutes les familles et toutes les personnes seules contre la résiliation des baux sans justes motifs, la fixation de loyers à un niveau excessif et toutes autres exigences abusives. »

Dans D.P., nous avons dit déjà toute l'estime que nous avons pour les militants du Mouvement populaire des familles. Ils méritent confiance et appui. Les premiers lecteurs de notre journal savent que dès le début nous les avons poussés à prendre la tête du comité d'initiative. Quand les temps ne seront plus à l'action, mais aux souvenirs, ils diront peut-être un jour tous les obstacles qu'ils ont rencontrés, quelle indifférence bienveillante décidée à ne payer qu'en bonnes paroles. Au nom de la discipline, de grandes organisations ont même imposé à leurs cartels cantonaux l'abstention.

Mais le M.P.F. a su aller jusqu'au bout. Le problème du logement est plus actuel que jamais. Le soutien de l'initiative doit être sans réserves. Cette semaine circulent les premières listes pour la collecte des signatures. Nos lecteurs peuvent s'en procurer auprès de M. Jean Queloz, Montelly 16, Lausanne, ou auprès de Domaine Public.

Les pieds au chaud

L'Union suisse de crémation, à l'occasion de son centenaire, vient de publier une brochure destinée à éclairer « ceux qui doutent ou qui hésitent en leur montrant les bienfaits de la crémation ».

Les arguments ne manquent pas. Dans des villes qui étouffent et manquent d'espace vital, c'est un non-sens que de rétrécir le domaine des vivants pour agrandir les cimetières. Des exemples illustrent ont encouragé l'incinération. Sont notamment cités : Alfred Nobel, qui inventa la dynamite, Wilhelm-Konrad von Röntgen, qui découvrit les rayons X, Fridtjof Nansen, grand explorateur arctique et Arthur Honegger, dont on précise qu'il est l'auteur de « Jeanne au bûcher ».

Enfin sont avancées les considérations pratiques qui suivent ; elles nous ont fait sourire, bien que beaucoup d'entre nous soient favorables à l'incinération. « A côté des raisons éthiques, esthétiques et hygiéniques, il y a encore des considérations personnelles qui militent en faveur de l'incinération. Il arrive souvent que des ensevelissements se fassent par le mauvais temps, par la pluie ou par la neige, où les assistants, debout près de la tombe ouverte, souffrent de l'humidité et du froid et courent le risque d'attraper un refroidissement dont les suites peuvent parfois être mortelles. Aucun danger de ce genre lors d'une incinération, car toute la cérémonie a lieu dans un local fermé et chauffé ».

Un nouveau joujou

L'industrie norvégienne d'exportation met sur le marché un nouveau produit : un simulateur de bombe atomique.

Désireux de contribuer à l'amélioration de la mise en scène réaliste de nos manœuvres d'armée, nous tenons à signaler à l'intention de nos chefs militaires ce gadget qui manque à leur panoplie : peut-être a-t-il échappé à leurs services de renseignements.

Voici les particularités de ce jouet pour commandant de corps :

« La Norsk Sprængstofindustri A/S à Oslo, fabricant norvégien d'explosifs, produit et exporte vers l'Allemagne de l'Ouest un appareil appelé simulateur de bombe atomique. Construit selon les données allemandes, le simulateur est employé durant les manœuvres et sert à entraîner les troupes en exercice à prendre les mesures nécessaires au cas où une bombe atomique exploserait sur leur territoire. Lorsque le simulateur explose, une détonation violente retentit qui peut être entendue à 10 km. Un éclair blanc et rouge illumine le ciel et un nuage en forme de champignon brun-jaunâtre s'élève jusqu'à près de 250 m d'altitude par temps calme, et 60 à 90 m par vents violents. Le simulateur est lancé au moyen d'un tube de fer ou simplement planté dans le sol. L'appareil pèse 50 kg environ. On l'allume au moyen d'un déflagrateur courant à une distance de 100 m. »

Petit à petit

Deux journaux syndicaux romands : « Les services publics - VPOD » et « L'Union-PTT » ont adopté le procédé d'impression offset au début de l'année. Ils ont également commencé à publier des pages communes. Un premier début de concentration.

A relever aussi que l'hebdomadaire « La Terre Vaudoise », dont M. Jacques Laedermann a su faire un journal remarquablement vivant, même pour ceux qui ont quitté la terre depuis plusieurs générations, a fusionné avec le « Journal d'Agriculture Suisse » édité par la Chambre genevoise d'agriculture. Nouveau titre commun : « La Terre Romande ».

A cette occasion, les éditeurs écrivaient : « Il y a cinquante ans déjà que l'on parle de fusionner les journaux agricoles de Suisse romande. Le projet souvent parut trop ambitieux, et même irréalisable, mais la formule adoptée par les cantons de Vaud et Genève est celle d'un heureux commencement... »

Dans la réussite de la concentration de la presse agricole, comme dans le regroupement des publications protestantes, l'an dernier, nous sommes sûrs que les syndicalistes courageux que ne rebutent pas les difficultés trouveront des raisons de persévérer. Le syndicalisme devrait disposer de larges moyens d'information. Seule la concentration les lui donnera.

Après une votation

Nous avons dit l'intérêt du vote genevois sur la démocratisation des études. Malgré l'appui de tous les partis et l'abstention des vigilants, malgré le caractère social de la loi, le projet n'a passé que de justesse.

Une politique progressiste est encore possible, mais la marge est réduite. L'analyse sommaire du scrutin relève la persistance, en dépit des mots d'ordre, des réactions de la droite classique.

Ainsi Champel, fief libéral, a donné 772 oui et 1350 non. Comparez avec Jonction, quartier ouvrier, 706 oui et 389 non.

La gauche apporte, elle, un soutien important, mais affaibli par un abstentionnisme beaucoup plus marqué qu'à droite.

Participation : Champel 2173 sur 8252
Jonction 1082 sur 8993